

Pays de la Bresse Bourguignonne

Révision décennale de la Charte de Pays

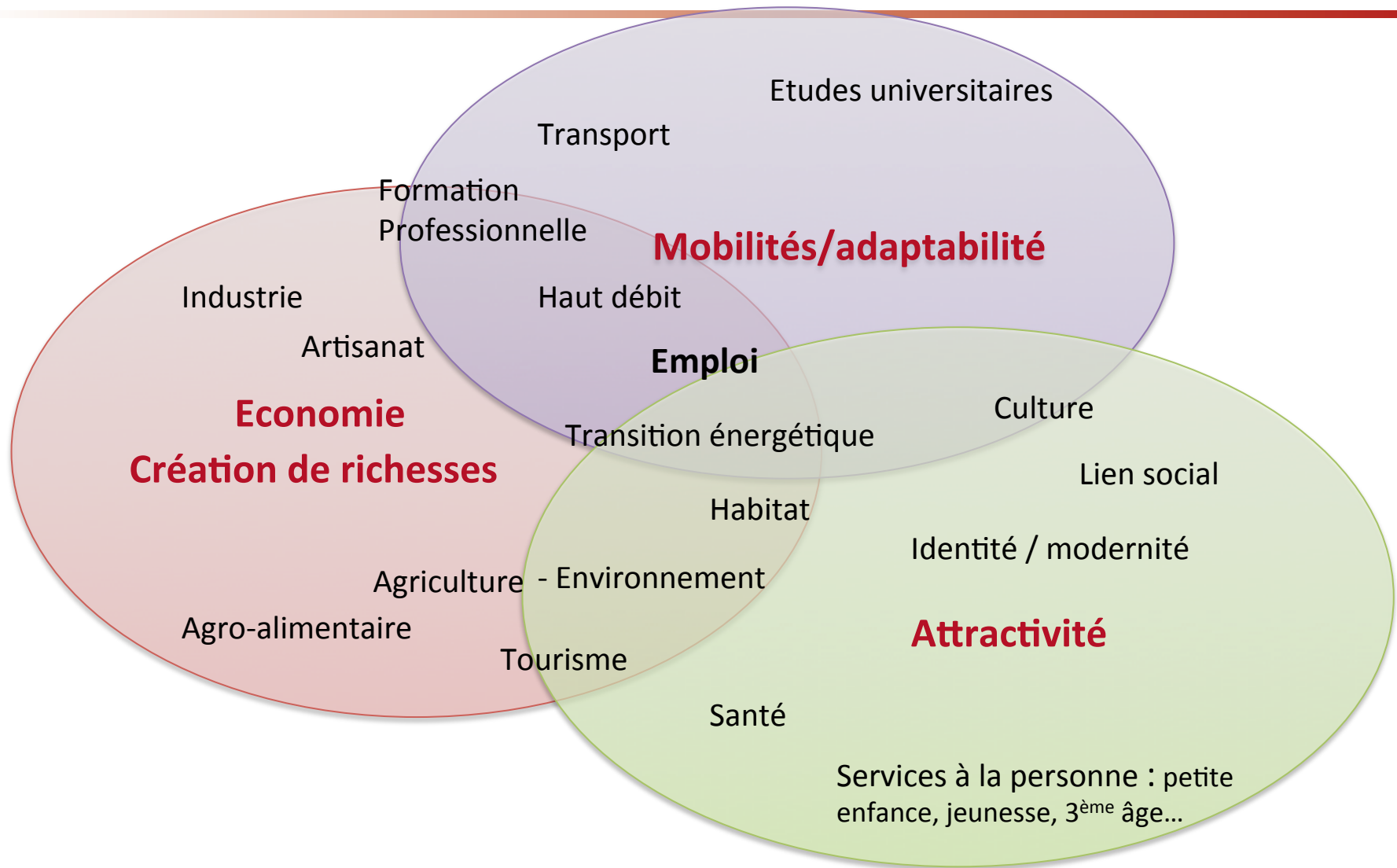
*Troisième séminaire de Pays
Louhans, 30 mai 2013*

**Marc Bréant / Etienne Marest /
Vincent Pierrard**

info@strateal.fr

09/06/13 - 12034-seminaire30052013

- Point d'étape
- Les acquis de la réflexion
- Des questions complémentaires



- **Notre perception à l'issue des deux séminaires**

- ✓ Votre approche est « **concrète** » et « **pragmatique** »
- ✓ Réviser la Charte, c'est **engager une transition**
 - Parce qu'il s'agit de passer d'une décennie à une autre
 - Parce que, en dix ans, de nouveaux sujets sont apparus ou se sont affirmés
 - Parce que de nouvelles façons de penser le développement du territoire sont envisagées ou se sont imposées
 - Parce que vous-mêmes, en 10 ans, vous avez construit collectivement une culture du développement à l'échelle du Pays
- ✓ La question du « **Comment ?** » est régulièrement pointée

L'économie, la création de richesses

- Développement, maintien et transmission des entreprises existantes
 - ✓ Le soutien aux filières bien identifiées sur le Pays (agroalimentaire, plasturgie, métallurgie, transports...)
 - ✓ La proposition d'outils favorisant la création d'activités et la diversification du tissu local (ateliers relais, « terrains relais » pour les activités agricoles)
- Accompagnement de la transition agricole et énergétique
 - ✓ L'accompagnement des démarches qualitatives existantes et à venir (AOC, AOP...)
 - ✓ Le développement des circuits courts
 - ✓ La valorisation économiques des bio-énergies
 - ✓ La réhabilitation du bâti ancien, la structuration du tissu artisanal
- Développement de l'économie touristique
 - ✓ Développement d'une capacité d'accueil en tourisme de groupe
 - ✓ Création de produits touristiques complets
 - ✓ Centralisation et diffusion de l'information (rôle de l'OT de Pays)

- *Une prise en compte globale des questions de « mobilité » en Bresse Bourguignonne*
- Mobilité locale / mobilité élargie
 - ✓ Importance de la Mission Mobilité
 - ✓ Harmonisation des correspondances TER et autres systèmes
 - ✓ Déplacements des salariés (Plans de Déplacements Entreprise)
 - ✓ Recherche de solutions intermédiaires entre l'individuel et le collectif (covoiturage, TAD...)
 - ✓ Traitement de publics cibles (jeunes notamment)
- L'aménagement numérique du territoire
 - ✓ Aménagement des espaces d'activités en matière de Haut Débit
 - ✓ Suppression des « zones blanches » de téléphonie mobile
- Le développement de formations initiales et continues adaptées aux filières locales
 - ✓ Rayonnement de la Cité scolaire Vincenot
 - ✓ Création de filières de formation dans le domaine agricole (CFPPA)

- Concilier les usages (en apparence contradictoires) du territoire, concilier « modernité » et « tradition »
 - ✓ Maintien de la diversité agricole
 - ✓ Appui à l'installation de jeunes agriculteurs
 - ✓ Accueil et aide à l'installation de nouveaux entrepreneurs (cf. économie)
 - ✓ Préservation des paysages et de l'identité bressane
- Réinventer les services
 - ✓ Développement de services (au sens large) adaptés aux besoins de publics spécifiques (jeunes couples, retraités, personnes en précarité...)
 - Logement, services mobiles, information/communication
- Accompagner l'évolution du territoire
 - ✓ L'accueil des nouveaux habitants
 - ✓ Le soutien au développement de pratiques innovantes : *un devoir d'expérimentation ?*

Perspectives et questions complémentaires

- Certains thèmes n'ont pas ou peu été abordés. Le faut-il ?
 - ✓ Le développement des énergies alternatives, leur valorisation : une ambition de territoire « à énergie positive » ?
 - ✓ La culture et le patrimoine (contribution Brixia)
 - ✓ La santé, l'accès aux soins
 - ✓ Les services à la personne (petite enfance, jeunesse, 3^{ème} âge...) au-delà des acquis de la Charte précédente
 - ✓ Le maintien ou l'incitation des jeunes à revenir sur le territoire
 - ✓ Le soutien aux activités innovantes, à l'expérimentation
 - ✓ Autres...

Questions complémentaires

- Le Pays est « légitime » pour porter des problématiques à son échelle de territoire : identité bressane, culture, environnement, équilibres agricoles, tourisme... Quelle doit être sa responsabilité ? Quelle doit être sa capacité d'action ?
- Quelles obligations afin de justifier de cette légitimité ? Quels moyens ? Comment ?
- Le levier de la « *pédagogie* »
 - ✓ En quoi la pédagogie peut / doit être un instrument privilégié du Pays ?
 - ✓ Comment définir cette pédagogie ?

Merci et bonne soirée